

Compte-rendu synthétique

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Suite à la convocation envoyée le 17 juin 2022 aux membres du Conseil Municipal, la séance du Conseil Municipal est ouverte le 23 juin 2022 à 19h48 sous la présidence de Monsieur Régis CAUCHE.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Antoine SILLANI comme secrétaire de séance.

Étaient présents

M. Régis CAUCHE, Maire	Mme Isabelle CAROEN, Conseillère Municipale Déléguée
M. Pierre SONNTAG, 1 ^{er} Adjoint	M. Bernard JOUGLET, Conseiller Municipal
Mme Thérèse DEPRez-LEFEBVRE, 2 ^{ème} Adjointe	M. Bernard VANDERSTRAETEN, Conseiller Municipal
M. Georges LECOMTE, 3 ^{ème} Adjoint	M. Michel COFFRE, Conseiller Municipal
Mme Véronique VOGEL, 4 ^{ème} Adjointe	M. Patrick DESPRETZ, Conseiller Municipal
M. Arnould VANDERSTUYF, 5 ^{ème} Adjointe	Mme Sylvie DELSALLE, Conseillère Municipale
Mme Emmanuelle SISEAU, 6 ^{ème} Adjointe	Mme Marie-Hélène DE DECKER, Conseillère Municipale
M. Jory HENNION, 7 ^{ème} Adjoint	Mme Valérie VANCAUWENBERGHE, Conseillère Municipale
Mme Yvonne TASSOU, 8 ^{ème} Adjointe	Mme Delphine PICIOCCHI, Conseillère Municipale
M. Antoine SILLANI, 9 ^{ème} Adjoint	M. Thierry FOSSEUX, Conseiller Municipal
Mme Fanny BLOCK, 10 ^{ème} Adjointe	M. Alexandre DELILLE, Conseiller Municipal
Mme Corinne KIELISZEK, 12 ^{ème} Adjointe	M. Roger DEMORTIER, Conseiller Municipal
M. François LEBLOND, 13 ^{ème} Adjoint	Mme Stéphanie JACQUEMOT, Conseillère Municipale
Mme Catherine LAVEISSIERE, Conseillère Municipale Déléguée	Mme Coralie PIERRAT, Conseillère Municipale
M. Eric DIETSCH, Conseiller Municipal Délégué	M. Mario CALIFANO, Conseiller Municipal
Mme Marie-Luce WOJNAROWSKI, Conseillère Municipale Déléguée	Mme Valentine VERCAMER, Conseillère Municipale
M. Guy-Maxime DELPLACE donne pouvoir à M. Pierre SONNTAG	

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre BALTEAUX donne pouvoir à M. Michel COFFRE
Mme Magalie TRINEL donne pouvoir à M. Alexandre DELILLE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°1_23062022 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°2_23062022 - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPTE-RENDU

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°3_23062022 - SITE DU TENNIS CLUB DES FLANDRES DONATION À LA VILLE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'accepter la donation faite à la Commune de Croix par l'association du Tennis Club des Flandres par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 juin 2022 aux charges, clauses et conditions énoncées ci dessus ainsi que dans l'acte notarié.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire de Croix ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de cette donation.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler l'ensemble des frais, droits et émoluments afférents à cette donation après inscription au budget de la collectivité.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 sans participation: Mme Emmanuelle SISEAU

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°4_23062022 - FONDS DE TRAVAUX URBAINS 2022 DEMANDE DE SUBVENTION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'abonder un Fonds de Travaux Urbains d'un montant de 30 000 € sur le territoire du quartier Saint Pierre de Croix pour 2022 ;

Article 2 : de s'engager à s'appuyer sur le Comité de Gestion présenté au conseil citoyen afin d'assurer la réalisation et la bonne utilisation de ces Fonds de Travaux Urbains ;

Article 3 : de solliciter auprès de la Région Hauts-de-France, une subvention de 15 000 € correspondant à 50 % du Fonds de Travaux Urbains ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal, à entreprendre l'ensemble des démarches administratives, des demandes de subvention et à signer tous les documents qui en découlent.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 sans participation : M. Antoine SILLANI

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°5_23062022 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.) SIGNATURE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2022-2024, ses annexes ainsi que toutes les conventions et avenants d'objectifs et de financements liés aux bonus territoire avec la C.A.F. du Nord.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE - EMPLOI

Délibération n°6_23062022 - MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT ET AUTRES MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC TARIFICATION 2022-2023

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver les tarifs des droits de place sur les marchés et voies publiques applicables à compter du 1^{er} août 2022 tels que présentés dans la délibération.

Article 2 : la société Mandon, titulaire de la Délégation de Service Public pour l'organisation des marchés d'approvisionnement et autres manifestations commerciales sur le domaine public, est chargée de percevoir les droits de places à compter du 1^{er} août 2022.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette délibération.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

Délibération n°7_23062022 - ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT DÉTERMINATION DU FORFAIT 2022/2023

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de fixer à 680 € par élève la contribution de la Commune aux écoles privées sous contrat.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

Délibération n°8_23062022 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AMÉNAGÉS RESTAURATION SCOLAIRE - PROTOCOLE SANITAIRE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention de mise à disposition du restaurant scolaire de l'ex école Nadaud.

Article 2 : de mettre en œuvre les démarches administratives afférentes à cette situation.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉMATÉRIALISATION

Délibération n°9_23062022 - CONSERVATION DES ARCHIVES NUMÉRIQUES DANS UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de confier la conservation des archives numériques de la commune au Centre de Gestion du Nord dans le cadre juridique et financier évoqué dans la délibération et selon les conditions définies dans la convention en annexe à cette délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre de Gestion du Nord ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°10_23062022 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE CROIX

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2022,

Article 1: de créer et supprimer les postes en lien avec les besoins de la collectivité.

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°11_23062022 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2022,

Article 1: de créer le poste d'apprenti susvisé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'organisme de formation.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°12_23062022 - MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ A LA PRESTATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DU NORD

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2022,

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'adhésion à la médiation préalable obligatoire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 abstention(s) : M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°13_23062022 - CALCUL DE DROITS AUX ALLOCATIONS CHÔMAGE ET SUIVI DE DOSSIERS ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ A LA PRESTATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2022,

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation « calcul de droits aux allocations chômage et suivi de dossiers » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

3 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°14_23062022 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2022,

Article 1 :

de créer les postes suivants :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (16 heures/semaine : clarinette)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (5 heures/semaine : flûte)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (4 heures/semaine : chant)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (6 heures/semaine : trompette)

Article 2 :

de supprimer le poste suivant :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet

Article 3 : de valider le nouveau tableau des effectifs repris ci-dessous au 1^{er} juillet 2022.

Discipline	Grade	Nombre	Durée hebdomadaire
Tuba	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	2 h 30
Clarinette	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	16 h
Flûte	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	5 h
Flûte	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	5 h
Contrebasse	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	5 h
Hautbois	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	2 h 30
Guitare	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	5 h
Musicien intervenant	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	7 h
Guitare	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	3 h
Chant	AEA principal de 2 ^{ème} classe	1	4 h
Formation musicale	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	20 h
Clarinette	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	16 h
Flûte	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	5 h
Chant	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	4 h
Piano accompagnement	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	7h
Musicien intervenant	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	20 h
Saxophone	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	8 h
Trompette	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	6 h
Percussions	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	10 h
Cor	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	4 h
Piano	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	9 h
Piano	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	5 h
Violon	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	10 h
Violon Alto	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	5 h
Formation musicale	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	11 h 30
Violoncelle	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	12 h

Violon	AEA principal de 1 ^{ère} classe	1	2 h
Piano	PEA classe normale	1	16 h
Trompette	PEA classe normale	1	6 h
Basson	PEA classe normale	1	2 h
Trombone	PEA hors classe	1	5 h

Assistant d'Enseignement Artistique (A.E.A.)
Professeur d'Enseignement Artistique (P.E.A.)

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 vote(s) contre : Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT

3 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°15_23062022 - FÊTES ET CÉRÉMONIES CADEAUX OFFERTS AUX AGENTS MUNICIPAUX

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 9 juin 2022,

Article 1 : d'autoriser le principe d'achat de cadeaux aux agents publics municipaux pour les cérémonies susvisées dans la limite de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale par agent.

Article 2 : d'imputer les dépenses au budget de la Ville au chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6232 « fêtes et cérémonies » aux fonctions correspondantes.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°16_23062022 - FORMATION DES ÉLUS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de valider les dispositions susvisées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions auprès des organismes de formation agréés.

Article 3 : de modifier les crédits inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2022.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

DOMAINE PUBLIC - ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Délibération n°17_23062022 - PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL CESSION DU CAR TCP

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la réforme du véhicule Mercedes TCP CAR, immatriculé : 752 BLE 59.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce bien pour le montant suivant : 7 594,00 € TTC.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette vente.

Article 4 : de prévoir l'inscription de la recette correspondante au niveau des documents budgétaires de la Commune.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

CADRE DE VIE - URBANISME - GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL BATI

Délibération n°18_23062022 - PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE IMMEUBLE VACANT 32 RUE DE THIONVILLE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de déclarer l'état d'abandon manifeste de l'immeuble sis 32 rue de Thionville, cadastré AE 213.

Article 2 : de poursuivre l'opération d'expropriation de cet immeuble au profit de la MEL, de son concessionnaire, ou de l'Établissement public foncier en vue de sa réhabilitation en logement en accession sociale s'inscrivant ainsi dans les objectifs énoncés par le Plan Local de l'Habitat. Dans ce cadre, la MEL, ou son concessionnaire, est en charge d'établir le dossier simplifié prévu à l'article L.2234-4 du CGCT conformément à la délibération n°14C0541 du Conseil Métropolitain du 10 octobre 2014.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

CADRE DE VIE - URBANISME - GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL BATI

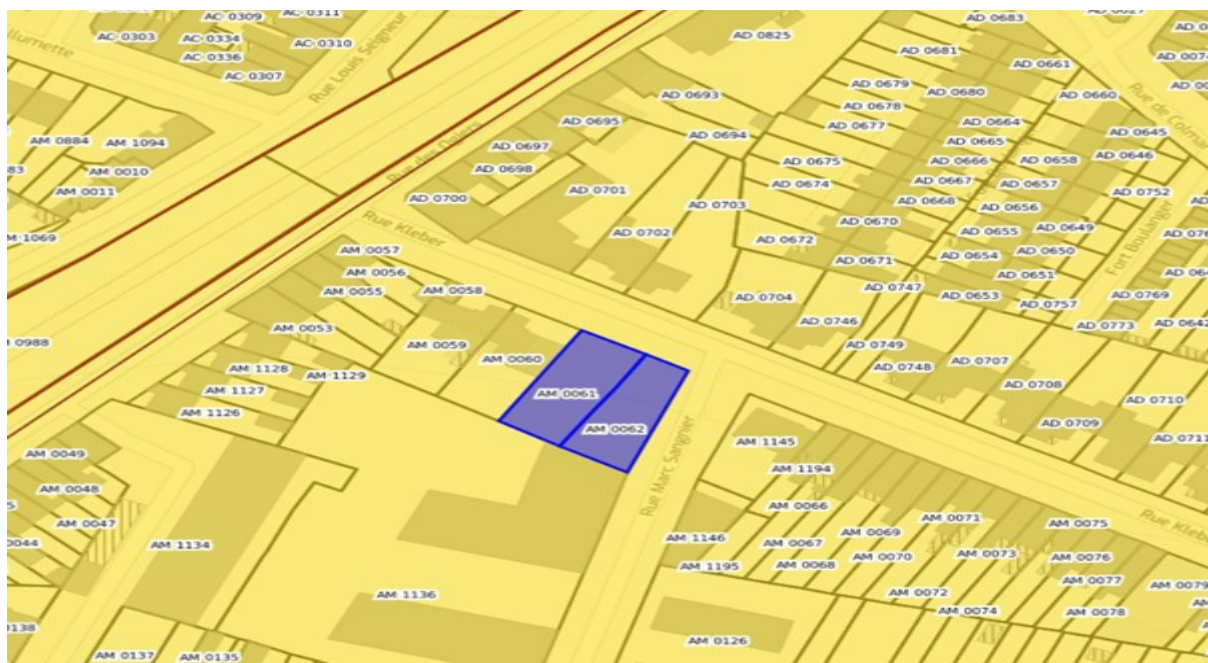
Délibération n°19_23062022 - ACQUISITION DE TERRAINS 213 ET 215 RUE KLÉBER CADASTRE AM 61 ET AM 62.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver l'acquisition des terrains sis 213 et 215 rue Kléber, cadastrés AM 61 et AM 62, pour une contenance totale de 705 m² (plan en annexe) pour un montant de 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros hors taxe), soit 108 000 € TTC (cent huit mille euros toutes taxes comprises), les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur en sus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche relative à l'acquisition de ce bien, à accomplir l'ensemble des formalités et à signer l'acte de vente ainsi que tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondant à l'acquisition du bien et aux frais notariés, estimée approximativement à 110 800 € (cent dix mille huit cents euros), sur le crédit qui sera ouvert au budget, Fonction 518, Nature 21318, à la signature de l'acte.



A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°20_23062022 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°21_23062022 - BUDGET PRIMITIF 2022 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la décision modificative du Budget Primitif 2022 jointe à la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h13.

Mairie de Croix, le 24/06/22

Régis CAUCHE
Maire de Croix
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille